

Les humeurs d'un dictionnaire

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 299

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POINT DE VUE

Abdallah et hydrogène

Si j'étais Roi des Arabes, les choses ne se passeraient pas comme ça.

Je deviendrais le plus grand marchand d'hydrogène et de Bircher-Muesli. Tout simplement.

Je prendrais des mesures :

- 1) Je ferais installer des quantités énormes de capteurs solaires à haute température dans mes déserts immenses.
- 2) Par thermolyse de l'eau je fabriquerais de l'hydrogène et de l'oxygène.
- 3) Je fermerais le robinet du pétrole.
- 4) Je vendrais l'hydrogène à la place du pétrole.
- 5) Sous mes capteurs, je sèmerais de l'herbe.
- 6) Sur l'herbe, je mettrais des vaches.
- 7) Avec le lait, je ferais du fromage.

8) Je sèmerais aussi des tas de céréales, entre les capteurs.

9) Avec ces céréales, je préparerais des cargos de Bircher-Muesli que je vendrais à très bas prix.

10) Ayant fait tout cela je me retirerais sous ma tente avec mon harem et j'y attendrais patiemment d'être nommé membre d'honneur de la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES).

Pour terminer, je me lancerais dans la mystique appliquée et je m'entraînerais à la lévitation.

C'est un programme très raisonnable et techniquement réaliste destiné à couper l'herbe sous les pieds des démarcheurs en énergie nucléaire. Il est exposé dans le détail le plus fin dans le premier bulletin de la SSES *. Cette publication de la plus haute tenue et promise au plus brillant avenir a déjà fait le tour de toutes les tribus du Rub al Kahlî, du Nedjed et du désert de Lybie. Je l'emporte partout avec moi dans

les sacoches de mon chameau. Le « Financial Times » en a parlé avec respect et componction.

On le sait : les centrales électronucléaires ne sont qu'un triste bricolage de marmites à Papin. De plus, ça sent mauvais. L'énergie solaire, en revanche, c'est la propreté même. La sécurité. L'indépendance. Le fabricant garantit l'approvisionnement pendant cinq milliards d'années, au bas mot.

Ce n'est pas Westinghouse ou Brown Boveri qui feraient une chose pareille. Ils sont beaucoup trop près de leurs sous. Juste bons à pa-ta-ger dans le pétrole et le nucléaire. Et à nous en mettre plein la lampe.

Gil Stauffer

* SSES-Secrétariat, c/o M. P. Fornallaz, professeur, ETH - Leonhardstrasse 27, 8001 Zurich. (La cotisation est à la portée du plus pauvre des Bédouins).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les humeurs d'un dictionnaire

Le hasard m'ayant conduit à passer une nuit dans un motel de Münchenbuchsee (bei Bern), j'ai eu la surprise de trouver dans la chambre une bible mormone, cependant qu'à la réception, il y avait une carte postale représentant l'église mormone de Zollikofen-bei-Bern.

Je dois avouer que mes notions au sujet des Mormons sont vagues, voire entachées d'erreurs, basées qu'elles sont sur la lecture d'un roman policier de Conan Doyle... Aussi, de retour à Lausanne, et désireux d'en avoir le cœur net, j'ai ouvert un Larousse du début de ce siècle.

Qui m'a appris que la secte avait été fondée par un certain Joseph Smith, lequel se révélait de la révélation d'un ange, mais que bientôt on avait

reconnu dans ladite révélation le texte d'un roman resté manuscrit du ministre S. Spaulding (1761-1816). « Les Mormons, poursuivait le dictionnaire, reconnaissent deux grands devoirs : le patriotisme et le paiement des dîmes. Pour le reste, leur ambition se borne à s'enrichir et à multiplier leurs femmes. » D'ailleurs, concluait-il, frappé d'interdit et n'existant plus en droit, le mormonisme n'existera bientôt plus en fait.

Trente ans plus tard

Ne comprenant pas comment un mouvement qui était promis à une prompt disparition au début de ce siècle pouvait, soixante ans plus tard, édifier une imposante église à Zollikofen-bei-Bern, je me reportai à l'édition du Larousse de 1931 : « (Joseph Smith) fit accepter l'origine céleste du *Livre des Mormons* (qui aurait été gravé sur des feuillets d'or par le prophète Mormon sous la

dictée d'un ange). Cette Bible — décalque de l'Ancien Testament, relatant la migration, dans les temps préhistoriques, d'une tribu juive dans le nouveau monde — reste le livre sacré de la secte. Le *Livre de la Doctrine et du Covenant*, écrit par Smith, expose la théologie et la morale, qui constituent les articles de la foi mormone. L'essentiel en est la croyance à la révélation continuée, la promesse divine d'une Sion mormone, l'espoir de la régénération de la terre et de l'approche du millénaire, la tolérance, le prosélytisme par persuasion, la religion du travail, l'abstention des liqueurs fortes, la polygamie (à l'instar des patriarches, pour remédier à la disproportion entre le nombre des hommes et le nombre des femmes, et éviter la prostitution qui, croyait-on, en était la conséquence)... » Etc.

Quant au ministre Spaulding et à son roman, plus un mot, ce qui est vraiment navrant ! Passant à l'édition de 1963, je devais apprendre

que « malgré l'affabulation biblique », les livres mormons exposent une doctrine qui n'est pas plus proche du christianisme que l'Islam. Pour le reste, pas plus que l'édition de 1931, l'édition de 1963 (en 11 volumes) ne parle de l'origine du « Livre des Mormons ».

Enfin, le NPL de 1973 ajoutait que les Mormons sont au nombre d'environ deux millions — dont apparemment et pour de mystérieuses raisons un certain nombre à Zollikofen-bei-Bern.

Guère plus éclairé (sinon sur le peu de sérieux de la Maison Larousse, tout au moins en ce qui concerne la secte des Mormons), j'imagine que là encore, il faut parier, comme dit Pascal.

J. C.

LA SEMAINE

DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Deux ans après

M. J.-P. Bonny, président de la commission d'experts pour l'examen d'une nouvelle conception de l'assurance-chômage, et des problèmes du marché du travail qui y sont liés, a présenté, dans une conférence de presse, les résultats des travaux de la commission qui seront soumis au Conseil fédéral. Etant donné la récession qui se manifeste ces derniers temps dans quelques secteurs, la presse a largement commenté les renseignements fournis par le directeur de l'OFIAMT.

Certains n'ont pas manqué de rappeler les réponses données à la consultation organisée en 1972 sur la base d'un projet de cet office de l'économie intérieure. C'est le cas notamment de Beat Allenbach dans le « Tages Anzeiger » qui relève que la commission d'experts aboutit à peu de chose près aux propositions de 1972 : « C'est en quelque sorte étonnant, si l'on se souvient des avis exprimés à l'époque. Les associations faitières de l'économie (« Vorort » et Union centrale des employeurs), les radicaux et l'Union démocratique du centre avaient refusé catégoriquement le projet de révision. La haute conjoncture persistante et

l'absence de chômage à prévoir pour des années, c'était leur argumentation, ne rendait une obligation d'assurance ni nécessaire, ni souhaitable. » A rapprocher de la phrase liminaire sur ce sujet de la « National Zeitung » (Alfred Peter) : « La Suisse n'innove que lorsqu'une pression s'exerce — et pas toujours d'ailleurs, comme l'a montré le vote sur l'assurance maladie. »

Le droit d'initiative en question

— Peter Gilg, de l'Université de Berne, a publié une étude dans « Der Bund » (293) sous le titre : « Où est la majorité ? Constatations et réflexions sur l'exercice du droit d'initiative sur le plan fédéral. » Il note que, depuis 1891, les électeurs n'ont eu qu'à huit reprises à choisir entre une initiative un contre-projet ou le statu quo. Or, à deux reprises seulement, aucun des projets n'a été accepté : en 1955 où l'initiative pour le contrôle des prix et des loyers obtenait la majorité absolue des votes (mais pas celle des cantons) et cette année, en ce qui concerne l'assurance maladie. Peter Gilg note que les partisans du statu quo n'ont, dans aucun cas, obtenu une majorité absolue et qu'ils ont pourtant triomphé en définitive...

Le professeur bernois envisage ensuite la possibilité d'introduire un vote éventuel. Des modèles cantonaux existent déjà. Cela éviterait que l'initiative populaire devienne plus un jeu de hasard qu'un moyen vraiment démocratique d'expression de la volonté populaire.

Hoffmann-La Roche en tête

— Comme chaque année, « Finanz und Wirtschaft » (98) publie la liste des 25 entreprises suisses avec la plus forte capitalisation boursière. Une fois de plus Hoffmann-La Roche est en tête devant Nestlé. En revanche, le total de la capitalisation boursière des 25 « super-grandes » marque un recul de 30 % par rapport à la période correspondante de 1973 : 31 925 millions au 28 novembre 1974, 45 499 millions au 29 novem-

bre 1973. Chiffres à rapprocher de la capitalisation boursière de ces entreprises le 1er décembre 1961 : 30 594 millions (12 décembre 1967 : 32 520 millions).

L'Allumette

La dernière

Allumette

Flambée

On vit —

Le noir

Se consumer

En un éclair.

Gilbert Trolliet

A nos abonnés

D'une pierre trois coups ! D'abord régler votre abonnement (40 francs) et continuer à soutenir le seul hebdomadaire de gauche de Suisse romande, puis offrir DP à un ami et contribuer ainsi énergiquement à la diffusion d'idées qui ne trouvent pas leur place dans la presse traditionnelle, et enfin vous débarrasser d'un problème épineux entre tous en cette fin d'année, celui des cadeaux de Noël. Le tout pour 60 francs, selon notre formule d'abonnement-cadeau.

PS 1. Inscrire très lisiblement au verso du bulletin de versement le nom de l'heureux bénéficiaire.

PS 2. Pour des raisons techniques (fermeture de l'imprimerie pendant les fêtes), DP ne paraîtra ni le 26 décembre, ni le 2 janvier. Au 9 janvier 1975 donc !